

MODIFICATIONS DU REGLEMENT SPORTIF

votées par le Comité directeur de la F.F.S.B. du 6 octobre 2022 pour application immédiate

1. Championnat de France Quadrettes M3

A la demande du Conseil des Ligues, il est proposé de confier aux CS, PADB ou LBR le nombre d'équipes à qualifier dans leur ressort.

ANNEXE 3 - ARTICLE 13 - AUTRES CHAMPIONNATS

a – M3 : 128 équipes de 4 ou 5 joueurs :

- ✓ soit déclarées en début de saison et qualifiées par les concours dédiés,
- ✓ soit constituées dès les qualificatifs :
 - Equipes qualifiées au niveau ~~CBD ou~~ CS, PADB ou LBR
 - Tous les joueurs doivent être licenciés à la même AS/ESB
 - Un joueur de la division obligatoire

Un joueur G18 ou F18 peut y participer (Sauf listes ministérielles de haut niveau « Elite, Senior et Relève »)

Constitution des 32 poules de 4

- 32 poules de 4 avec 2 équipes qualifiées

2. Championnat de France Doubles F2

Compte tenu du nombre d'équipes déclarées en F2 cette saison (57 contre 49 en 2021/2022), il est proposé de maintenir le nombre de qualifiés à 32 Doubles, c'est-à-dire les 32 premières équipes du classement final de F2.

Annexe 3 – Article 17c – Championnat de France Doubles F2

~~24~~ 32 équipes (8 poules de ~~3~~ 4) de 2 ou 3 joueuses (au moins 1 joueuse de la catégorie par équipe).

Qualification :

~~24~~ 32 doubles par le classement national répartis par ordre sur les poules 1 à 8.

3. Championnat des clubs

- ✓ Face à la **crise énergétique** et aux mesures prises par les collectivités pour diminuer la température dans les équipements sportifs, l'obligation d'assurer une température minimale de 12° est supprimée.

Annexe 5 - C - LA GESTION

ARTICLE 10 : REGLEMENTATION GENERALE

10.1 - Conditions à remplir

Pour la saison en cours, tout club sportif devra présenter un arbitre et un délégué différent par équipe engagée au sein du club.

Un arbitre ou/et un délégué peuvent être communs à une équipe masculine et féminine.

Une amende sera demandée par manquement pour la première année, ensuite le club ne sera plus admis dans le championnat auquel il participait. Le montant de cette amende est de :

- 300 € pour l'Elite, N1, N2 et FE 1
- 200 € pour les N3 et FE 2
- 100 € pour les ~~N4 et~~ FN 1



Pouvoir utiliser un boulodrome couvert de 4 jeux minimum ~~et dont la température en toute saison ne devra pas être inférieure à 12 degrés Celsius, en cas de nécessité prévoir un chauffage d'appoint. Si cette température n'est pas atteinte suite à une panne en cours de match, la compétition se déroulera normalement jusqu'à son terme.~~

Cette structure devra être réservée dès parution du calendrier des dates affectées aux Clubs y compris pour les journées dites de repli.

Fournir lors de l'inscription le planning de réservation du boulodrome.

- ✓ Le **championnat Elite 1** est maintenu à 8 clubs pour la saison 2022/2023 sous la forme d'un championnat de 14 journées + la finale. Cette décision impacte les montées et descentes en Elite 1, Elite 2, National 1 et National 2.

ARTICLE 11 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU NATIONAL ELITE 1

11.2 - Composition

Le championnat Elite 1 regroupe 8 clubs

11.3 - Planning des rencontres

Les matchs se déroulent le samedi à 13h30 aux dates prévues et réservées chaque année dans le calendrier général de la FFSB.

11.4 - Déroulement :

Première phase : Matches allers et retours

2 groupes de 4 sont constitués selon les classements de l'année précédente, chaque équipe rencontre toutes les autres.

Deuxième phase : Matches allers et retours

Au terme des 6 premières journées, les compteurs sont remis à 0.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque groupe à la suite de la première phase jouent le TITRE

Les équipes classées 3^{ème} à 4^{ème} à la suite de la première phase jouent le MAINTIEN.

Les deux premières équipes du groupe TITRE disputent la finale.

L'équipe classée 1^{ère} avant la finale est tête de série pour la Coupe d'Europe des Clubs Champions.

La 2^{ème} place qualificative pour la Coupe d'Europe des Clubs Champions revient au champion de France ou au finaliste.

Possibilité de qualification de l'équipe classée 3^{ème} à la Coupe d'Europe des Clubs Champions suivant la réglementation FEB en cours.

Les équipes classées ~~2^{ème}~~, 3^{ème} et 4^{ème} du groupe MAINTIEN descendent en Elite 2

L'attribution des primes de classement se fera à l'issue du championnat finale comprise.

11.5 - Cas particuliers :

Si une équipe abandonne elle est remplacée par le ~~3^{ème}~~ ~~2^{ème}~~ du groupe MAINTIEN.

En cas de problème, la FFSB se réserve le droit de statuer.

ARTICLE 12 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU NATIONAL ELITE 2

~~Le champion de France les finalistes accèdent à l'Elite 1~~

~~Le 5^{èmes} et 6^{ème} de chaque groupe descend en N1~~



ARTICLE 13 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU NATIONAL 1

13.4 – Montées - Descentes

a) Les deux finalistes accèdent à l'Elite 2.

b) Les 4èmes et 5èmes de chaque poule descendent en N2

ARTICLE 14 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU NATIONAL 2

b) Les 4 équipes classées dernières 5^{ème} et 6^{ème} de chaque groupe descendent en National 3, ainsi que les 2 moins bons 5^{èmes}, soit 6 descentes au total.

Additif sur les compositions d'équipes dans les concours dédiés au M3

Il manquait une possibilité de composition sur le terrain dans le tableau ci-dessous : 1 joueur de base + 3 compléments d'équipes (jokers).

| POSSIBILITÉS DE COMPOSITIONS DES QUADRETTES EN CONCOURS DÉDIÉS M3 | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------|------------|------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Equipe de base (même n° d'équipe) | Dépôt des licences | | Joueurs présents | | |
| | Equipe de base | Complément | Equipe de base | Complément | |
| 5 joueurs | 5 | | 4 ou 5 | | OBLIGATOIREMENT 2 licences de l'équipe de base doivent être déposées 3 licences compléments d'équipe « jokers » au maximum |
| | 4 | | 4 | | |
| | 4 | 1 | 3 ou 4 | 0 ou 1 | |
| | 3 | 1 | 3 | 1 | |
| | 3 | 2 | 2 ou 3 | 1 ou 2 | |
| | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| | 2 | 3 | 1 ou 2 | 2 ou 3 | |
| 4 joueurs | 4 | | 4 | | |
| | 4 | 1 | 3 ou 4 | 0 ou 1 | |
| | 3 | 1 | 3 | 1 | |
| | 3 | 2 | 2 ou 3 | 1 ou 2 | |
| | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| | 2 | 3 | 1 ou 2 | 2 ou 3 | |
| 3 joueurs | 3 | 1 | 3 | 1 | |
| | 3 | 2 | 2 ou 3 | 1 ou 2 | |
| | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| | 2 | 3 | 1 ou 2 | 2 ou 3 | |



Une équipe constituée ne peut pas se scinder en deux pour participer à deux compétitions le même week-end sous peine de sanction sportive et de non-participation au championnat de France Q.